

LA LOCATION DES FILMS À L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE

Mode d'emploi de la location des films auprès de l'Agence du court métrage, à l'attention des Ambassades et Centres culturels français.

► RECHERCHE DE FILMS

Pour toute demande de film, il est essentiel de vous adresser le plus tôt possible à Fabrice Marquat, programmateur de l'Agence chargé de la diffusion internationale, qui procédera à une recherche de titres.

Contact : **FABRICE MARQUAT** - f.marquat@agencecm.com
Tél : 33 (0)1 44 69 26 60 - Fax : 33 (0)1 44 69 26 69

► RÉSERVATION DES COPIES

Plus le délai entre votre commande et la date de projection est important, plus grande est la disponibilité des films.

Une fois que vous avez fait votre sélection, toute demande de disponibilité de copie(s) –argentique, vidéo ou numérique- implique l'envoi d'une fiche de réservation (cf. document joint) au programmateur, ce qui entraîne la réservation des copies concernées.

Important : Il nous est impossible de réserver des films ou de modifier un bon de commande en deçà d'une semaine avant la date d'envoi des copies.

► TRANSPORT DES COPIES ET STOCK

Les dates A/R des copies sont déterminées d'un commun accord avec le programmateur au moment de la confirmation de votre commande, et sont obligatoirement mentionnées sur le bon de commande.

Important : Veillez à anticiper les délais d'acheminement, tout particulièrement dans le cas d'un transport par la valise diplomatique : un retard de retour de copie(s) peut entraîner l'annulation de programmations ultérieures.

Stock : **L'AGENCE DU COURT MÉTRAGE**,
2 rue de Tocqueville - 75017 PARIS

► DOCUMENTATION

Pour obtenir fiches techniques et photos de films - sous forme de fichier numérique - vous pouvez vous adresser au service documentation de l'Agence. Nous vous remercions de respecter les mentions obligatoires (copyright indiqués).

Contact : **SOLEN FAUGÈRE** - s.faugere@agencecm.com
Tél : 33 (0)1 44 69 26 60 - Fax : 33 (0)1 44 69 26 69

► PAIEMENT

L'envoi des copies est subordonné au retour du bon de commande - récapitulant titre des films, dates, nombre de projections et montants de location - dûment signé par vos soins.

Le paiement s'effectue à réception de la facture.